

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 02 octobre 2018

Convocation du 19/09/2018
Nombre de conseillers en service : 15
Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 04/10/2018

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Loïc LAFOURCADE

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND

Bon pour pouvoir : de Christophe GAIGNON à Dominique GIRARD

DCM 2018-43

Amortissement 2018

Le Maire propose de fixer la durée de l'amortissement :

* Amortissement du mandat n°360 (SIEML Fonds de concours) du 12 septembre 2018 pour un montant de 14 987.10 €. Il propose 1 an. L'amortissement sera effectué et budgétisé sur l'année 2019.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à l'unanimité des membres présents la durée de l'amortissement comme suit :

- L'amortissement du mandat n°360 (SIEML Fonds de concours) du 12 septembre 2018 pour un montant de 14 987.10 € sera amorti sur 1 an. L'amortissement sera effectué et budgétisé sur l'année 2019.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 03/10/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/10/2018
Et de la publication 04/10/2018

